

La *Maison Bleue*, comme l'honorable monsieur veut l'appeler — et il n'y a aucune honte attachée à ce nom — existait pour soutenir les principes du gouvernement responsable contre la tyrannie d'un despote qui était à la tête d'un gouvernement. Et qu'a fait ce parti avec lequel l'honorable monsieur veut identifier la *Maison Bleue*? La lutte qui a alors été soutenue est une lutte qui a fait, et fera toujours honneur à la nation, au parti et à cette fraction du parti à laquelle l'honorable monsieur a fait allusion. Mon honorable ami a dit que l'année dernière nous avons eu, dans la salle que nous appelons le n° 8, une espèce de répétition de la domination de la *Maison Bleue*. Mon honorable ami a fait, l'année dernière, une triste expérience de la manière de procéder des deux maisons, la *Maison Bleue* et la *Maison Rouge*. Il a essayé de construire une petite *Maison Rouge* en dehors du n° 8, et il sait comment les pièces disjointes de ce petit édifice lui ont été lancées à la tête avant la fin de la session.

Il ne convenait pas à mon honorable ami de parler du n° 8 après son expérience de l'année dernière. Quel est le triomphe que l'honorable monsieur dit avoir été remporté par ceux qu'il désigne sous le nom de n° 8? L'honorable monsieur doit savoir, si la rumeur est vraie, qu'il s'est efforcé de tirer avantage de ce triomphe.

L'honorable monsieur ne dira pas que ces demandes étaient inconstitutionnelles et excessives. Le vote de la Chambre a été pris sur ces demandes, M. l'Orateur, et quel a été le résultat? Mon honorable ami a eu tellement honte de la position où l'avait mis sa *Maison Rouge*, alors qu'il fût abandonné avec une minorité si insignifiante, qu'il n'a plus osé reprendre son siège à la fin de la session.

Le n° 8, M. l'Orateur, a été loyal et constitutionnel, et le n° 8 a réussi, parce qu'il a été en même temps constitutionnel et loyal; et mon honorable ami n'aurait pas dû faire mention de la chose devant cette Chambre, car tout ce qui a été demandé à cette époque, a été appuyé par plus de la moitié des votes de ses propres amis.

J'ai voulu parler de cela, M. l'Orateur, parce que ce n'est pas la première fois que l'honorable monsieur ou ses journaux ont cherché à lancer cette accusation contre le parti conservateur de la province de Québec, et j'ai cru qu'il était de mon devoir de repousser cette accusation injuste.

M. LAURIER : Je n'ai pas l'intention de prendre part à cette discussion, mais l'honorable monsieur a fait un énoncé que je ne puis laisser passer inaperçu. L'honorable monsieur a essayé de mêler à l'acte le plus méprisable de la *Maison Bleue*, le nom vénéré du défunt M. Holton.

M. l'Orateur, tout le monde sait que M. Holton n'a jamais, d'aucune manière, approuvé ce qui a été fait par la *Maison Bleue* de 1879. Je ne sais pas si les insinuations que l'on a faites au sujet des opinions de M. Holton relativement à l'acte de M. Letellier en renvoyant son ministère, sont vraies ou non, car M. Holton n'a jamais, dans cette Chambre du moins, émis une opinion qui pourrait justifier l'honorable monsieur de dire que M. Holton a condamné l'acte de M. Letellier. Mais nous savons, d'après la ligne de conduite de M. Holton dans cette Chambre, qu'il a désapprouvé ce qu'a fait ce gouvernement lorsqu'il a cherché à punir M. Letellier d'un acte dont il était responsable à la législature locale de la province de Québec; et je dis qu'à cette époque, la *Maison Bleue*, le grand parti conservateur de la province de Québec, ont tenté de tyranniser leur pays en forçant le gouvernement à destituer M. Letellier.

Nous savons que l'honorable monsieur n'était pas alors dans cette Chambre; il était dans une autre chambre; mais s'il avait été ici, il aurait vu le gouvernement subissant la pression de la *Maison Bleue*, et il aurait vu le gouvernement venir, enfin, sur ses genoux, à la *Maison Bleue*, non pour faire un acte honorable, mais pour faire l'acte le plus déshonorant; car le parti conservateur de Québec est responsable d'avoir établi le principe que la législature locale n'est pas indépendante du gouvernement fédéral. Cela, dis-je,

est déshonorant; et lorsque l'honorable monsieur cherche à couvrir une action aussi digne de mépris, du nom vénérable de M. Holton, il doit comprendre que cette tentative ne restera pas sans protestation.

M. CHAPLEAU : Je n'ai jamais eu l'intention de faire comprendre, je n'ai pas dit non plus, que M. Holton avait été à la *Maison Bleue*. Ce que j'ai voulu dire, c'est que M. Holton a désapprouvé la conduite de M. Letellier, et cela est évident par le fait qu'il n'a jamais voulu voter contre la condamnation de M. Letellier par la Chambre.

M. LAURIER : Je ne contredis pas cela; je ne sais pas quelles étaient les opinions de M. Holton sur cette question, mais j'ai dit que M. Holton n'a jamais approuvé le parti conservateur d'avoir forcé le gouvernement à destituer M. Letellier, pour un acte dont il était responsable à la législature locale de Québec.

M. OUMET : Je crois réellement que l'honorable député de Québec-Est (M. Laurier) et l'honorable député de Durham-Ouest (M. Blake) nous ont fait beaucoup trop d'honneur. Je n'avais jamais pensé que nous méritions tant d'honneur pour ce que nous avons fait. Les députés du Bas-Canada qui faisaient partie de ce qui a été nommé la *Maison Bleue*, et ce qui a été appelé le n° 8, n'ont fait que chercher à obtenir justice pour leur province, et le meilleur compliment qui pouvait leur être fait, c'est l'approbation que les membres du parti libéral ont été forcés de donner à leur conduite.

Nous n'avons obtenu que ce que nous avons droit d'avoir. Nous n'avons pas seulement rendu un grand service à notre province, mais nous avons rendu service au gouvernement; nous avons rendu un grand service à notre parti; nous avons rendu un grand service à notre pays.

Si nous avons contribué par notre influence à amener le gouvernement à faire ce qu'il a fait, je dis que les membres de la gauche qui le répètent, nous font un grand compliment. Je dis que c'est là la condamnation de ces messieurs du Bas-Canada qui avaient insisté pendant tant d'années pour que l'on fît droit à ces réclamations de Québec, qui avaient toujours été repoussés et qui avaient toujours mendié auprès du gouvernement d'alors, qui était libéral, ce que nous avons obtenu dans la suite. Ils avouaient ainsi eux-mêmes qu'ils n'avaient aucune influence, qu'ils ne pouvaient rien faire, ni pour leur province, ni pour leur parti dans la province de Québec; et ce fut là le verdict rendu contre eux en 1878 ainsi qu'en 1882.

Cela leur a été dit par un des principaux membres de leur parti, dans leur porte-étendard l'*Événement*, qui disait : " Ce qui a ruiné notre parti dans la province de Québec, c'est le fait que nos députés n'ont jamais pu prouver qu'ils avaient quelque influence dans le gouvernement de ce pays; ils ont toujours été à genoux devant les grands esprits du parti grit d'Ontario."

Si nous avons droit à des félicitations de la part de notre pays, ou de notre province, c'est parce que nous pouvons dire que même malgré la prétendue opposition du gouvernement à faire justice aux réclamations de la province de Québec, nous sommes restés debout, au lieu de nous traîner sur nos genoux. Nous sommes restés debout comme des hommes, nous avons insisté pour que l'on écoutât nos réclamations, et nous avons réussi.

Je remercie l'honorable monsieur (M. Blake) des félicitations qu'il nous a faites, à nous tous, députés de la province de Québec, pour ce que nous avons fait, car il ne peut pas nier, qu'en obtenant ce que nous avons obtenu, nous avons rendu un grand service à notre province. Il a été, lui-même, assez bon de nous apprendre que cela était dû à notre influence, à notre courage, à notre loyauté, à notre fidélité aux intérêts de notre province et de notre pays; et la population de Québec ne l'oubliera pas.

Lorsque j'entends l'honorable monsieur nous réprimander, pour ce qu'il prétend être notre déloyauté, je ne puis m'em-